

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret](#) [Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(2\)](#)[Item Marie Moret à Émile Zola, 1er mars 1886](#)

Marie Moret à Émile Zola, 1er mars 1886

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Voir la transcription de cet item

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 41 (2)

Collation 4 p. (198r, 199v, 200r, 201r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Émile Zola, 1er mars 1886, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 41 (2)

Consulté le 27/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44433>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [1er mars 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Zola, Émile \(1840-1902\)](#)

Lieu de destination23, rue de Boulogne, Paris

Description

RésuméMarie Moret répond à la lettre du 26 février d'Émile Zola. Elle s'identifie comme une parente et collaboratrice du fondateur du Familistère. La lettre de Zola vise uniquement l'expérience du Familistère, selon Marie Moret, et juge que l'Association du capital et du travail de Guise est incapable d'éviter la catastrophe sociale imminente. Marie Moret attire l'attention de Zola sur les solutions proposées par l'institution d'un droit d'hérédité de l'État dans les successions. Cette réforme permettrait d'assurer les ressources nécessaires aux réformes sociales utiles.

Mots-clés

[Familistère](#), [Propagande](#), [Réformes](#)

Personnes citées[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 26/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise, Familistère
1 mars 1886

Monsieur,

Pardonnez-moi de vous
avoir, involontairement,
laissé ignorer, dans ma
première lettre que je suis
une femme.

M. Gadin, le fondateur
du Familistère est mon
parent; je suis, en outre,
attachée à lui par la plus
complète affection et je
collecole à une partie
de ses travaux.

— Je vous remercie

Monsieur L. Gola.

beaucoup de votre lettre
du 26 février. Vous me
dites que vous avez lu
les documents que je
vous ai envoyés; mais
votre lettre semble me
montrer que l'expérience
sociale réalisée à Guise
par l'association du
capital et du travail.

Veuillez me permettre
un mot concernant cette
lettre, malgré le précieux
emploi que vous devez
donner à tous vos instants.

3/

Un observateur aussi exact et précis que vous l'êtes dans la peinture des maux de notre société, est certainement capable de saisir profondément la valeur des remèdes.

Or, dans les documents que j'ai eu le honneur de vous envoyer, deux objets différents étaient traités :

1^o L'association du capital et du travail réélincée ici dans le

Famillistère, fait que nous déclarer (et cela est évident ou son caractère local) impuissant à éviter la catastrophe sociale imminente ;

2^o L'institution d'un droit d'hérédité de l'Etat dans les successions.

Cette mesure mettrait aux mains des pouvoirs législatifs les ressources qu'on ne sait où prendre aujourd'hui et qui permettraient non seule-

ment de donner à
tous les membres du
corps social les garan-
ties du lendemain,
mais aussi de réaliser
toutes les réformes
sociales jugées utiles.

Ce plan ne vous
semblera-t-il pas de
nature à mériter un
instant de votre atten-
tion ?

Et si vous reconnais-
siez là un suprême
moyen d'éviter la catas-

trophe, ne vous senti-
riez-vous pas plus
puissant encore pour
découvrir à la société
ses propres ulcères
et lui crier : Guéris-
toi donc.

Du reste, après
les commotions et les
écroulements il faut
reconstruire ; or,
l'institution du droit
d'héritage nationale
et l'organisation de la
prévoyance et de la

protection mutuelles
entre tous les citoyens,
si elles ne précèdent
la révolution, seront
forcément un des pre-
miers éléments de la
reconstruction sociale.

Je serais heureuse,
Monsieur, d'avoir attiré
votre attention sur ce
grave et fécond
sujet, s'il arrive à
vous intéresser.

Au nom du sujet
traité, pardonnez -
moi cette trop
longue lettre et
agréez je vous prie,
Monsieur, l'assurance
de ma plus haute
considération

Marie Moret